

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 14 octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

8 Octobre 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVÈS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 26

Procurations :

M. Didier BOQUET à M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Lionel DURAMÉ, M. Dominique GALLIER à M. Bastien CORITON, M. Sylvain HÉMARD à M. André RIC.

Excusées :

Mme Mireille BAUDRY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-080

Garantie d'emprunt SEMINOR – Résidence de l'Europe

Dans le cadre d'une opération de rénovation de la résidence de l'Europe, située avenue de Nettetal à Caudebec-en-Caux, le Conseil municipal, par délibération n° DL2023-009 du 9 février 2023 avait approuvé le principe d'une garantie des emprunts concernés à hauteur de 50 %, tout en indiquant que pour devenir pleinement contralignant, l'engagement devra être réitéré par une délibération ultérieure du Conseil municipal, au vu des éléments transmis par SEMINOR (nature de la garantie, montant, taux et durée des prêts) et que des contreparties notamment en terme de réservation pourront être demandées par la commune.

SEMINOR ayant fourni les éléments nécessaires à la poursuite de ce dossier, et après échanges avec SEMINOR, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accorder une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 385 297 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 153543 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt :
  - PAM pour un montant de 821 797 euros.
  - PAM ECO-PRET pour un montant de 563 500 euros.
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- D'approuver que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- De demander à SEMINOR la réservation de 20% des logements ;
- De l'autoriser à signer tout document permettant l'aboutissement de ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bastien CORITON".

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christian CAPRON".

Christian CAPRON